

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1199

Société : R. A.M

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : JAYED

ZOUBTIDA

Date de naissance :

Adresse :

Habituelle

Tél. : 0668744718

Total des frais engagés : 1164,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Docteur Hanane BOUGTET
Cardiologue
Cabinet de Cardiologie
et d'Explorations Cardio-Vasculaire
115, Anoual Office : 1er Etage Bureau N° 2
Boulevard Anoual Quartier des Hôpitaux
Tel. : 05 22 22 53 27 - Urg. : 06 01 23 56 56
INPHO 0021034413

JAYED ZOUBTIDA

Age : 72 ans

Lui-même Conjoint Enfant

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 27 / 09 / 2022

Signature de l'adhérent(e) :

Jayed

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE SARANAZ S.A.R.L-A-U 140 Lot Smiratda Lissasfa Casablanca Tél: 05 22 65 20 07	27/09/2022	864,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l' pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Dr BOUGTEB Hanane

Spécialiste en Pathologie

Cardio-Vasculaire

Diplômée de la Faculté
de Médecine Hassan II de Casablanca
DIU d'Échographie
et d'épreuve d'effort
Université de Bordeaux Segalen 2

الدكتورة بولتب حنان
أخصائية في أمراض القلب
والشرايين

خريجة كلية الطب بالدار البيضاء
حاصلة على دبلوم الفحص بالصدى
وتحصص الجهد وإعادة التأهيل
وتحصص الأوعية بجامعة بوردو سيناليين 2

Casablanca le

27 septembre
2022

Mme JAYED ZOUBIDA

Régime peu salé et pauvre en graisses

* VIGNETTE

1/ ALTIAZEM 60
1 gelule le soir

ALTIAZEM® 60 mg
50 comprimés
PPV 89DH

* VIGNETTE

ALTIAZEM® 60 mg
50 comprimés
PPV 89DH

3x 89,00

2/ ASKARDIL 75mg cp
1 comprimé à midi au m

ASKARDIL® 75 mg 30 comprimés
PPV 22DH40

* VIGNETTE
ALTIAZEM® 60 mg
50 comprimés
PPV 89DH

2x 22,40

3/ TORVA 10mg
1 comprimé un soir sur

ASKARDIL® 75 mg 30 comprimés
PPV 22DH40
EXP 05/2024
LOT 22005 5

ASKARDIL® 75 mg 30 comprimés
PPV 22DH40
EXP 05/2024
LOT 22005 5

3x 57,80

4/ HYTACAND 8mg /12.
1 comprimé Matin

LOT : 1104
PER : 03/24
PPV : 57,80 DH

T : 1102
R : 01/24
PPV : 57,80 DH

4x 54,70

traitement de 4n

LOT : 1102
PER : 01/24
PPV : 57,80 DH

864,00

PHARMACIE SARANAZ
S.A.R.L.A.U
140 Lot S.M. Elida Lissasfa
Tél/Fax: 05 22 65 20 07

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubir bnoi al aouam roches
noires casablanca
HYTACAND

8 mg/12,5 mg
Bte de 30
28 DMP/21NRQ

P.P.V: 94,70 DH

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubir bnoi al aouam roches
noires casablanca
HYTACAND

8 mg/12,5 mg
Bte de 30
28 DMP/21NRQ

P.P.V: 94,70 DH

حي المستشفيات الدار البيضاء

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubir bnoi al aouam roches
noires casablanca
HYTACAND

8 mg/12,5 mg
Bte de 30
28 DMP/21NRQ

P.P.V: 94,70 DH

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubir bnoi al aouam roches
noires casablanca
HYTACAND

8 mg/12,5 mg
Bte de 30
28 DMP/21NRQ

P.P.V: 94,70 DH

115, Anoual Office 1^{er} Etage A

Tél. : 05 22 22 53 27 - GSM : 07 07 78 78 00 - E-mail : cabinet.dr.hananebougteb@gmail.com

Patente 36300382 - IF 15261205 - ICE 000149143000094

AUTO 10mm/mV

I

II

III

aVR

aVI

aVF

25mm/s AC50Hz+EMG35Hz+DFT

10mm/mV

V1

V2

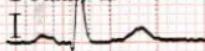
V3

V4

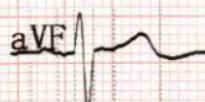
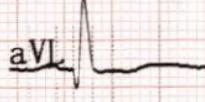
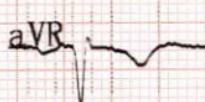
V5

V6

10mm/mV



10mm/mV



25mm/s

Cabinet Dr BOUGTEB Hanane

2022-09-27 13:14

ID:

Nom: JAYED ZOUBIDA Sexe: Femme Age: 72
Taille: 160 cm Poids: 72 kg SYS/DIA: 123/72 mmHg

FC [bpm]: 65

Intervalle PR [ms]: 194

Durée P [ms]: 120

Durée QRS [ms]: 83

Durée T [ms]: 199

QT/QTc [ms]: 374/388

Axe P/QRS/T [deg]: 26.4/-15.3/57.3

R(V5)/S(V1) [mV]: 1.32/0.59

R(V5)+S(V1) [mV]: 1.91

<<Conclusions>>

Ryth. sinusoïdal norm.;

Dévia. ax. gche modérée;

Le rapport doit être confirmé par un Médecin

Docteur Hanane BOUGTEB
Cardiologue et Médecin
Cabinet de Cardiologie et Médecine
et d'Explorations Cardiovaskulaires
115, Avenue Anouar Quartier des Hôpitaux
Boulevard 05 22 22 53 27 - Urg. 06 61 23 56 56
INPE: 09 03 44 13

Médecin